

U²⁰¹⁷NSS



Fiche Sport 51 – Tir Sportif

Mise à jour : 18 octobre 2016



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page XX
II. Innovation	Page XX
III. Responsabilité	Page XX
Annexes	Page XX

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Tir Sportif a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- **Tir sportif,**
- Parapente.

Championnat de France UNSS Excellence Tir Sportif

Conditions de participation

Toutes les Équipes sont en championnat Excellence

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets Les Benjamins peuvent tirer avec assistance modulable	Minimes Cadets Juniors Seniors Les tireurs doivent tirer sans appui ni assistance
	Vêtements « spécifiques Tir » autorisés sauf en benjamins pour lesquels seul 1 gant est autorisé	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 tireurs Mixité autorisée	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par ACADÉMIE qualifiée (UN seul pour les collèges et les lycées) Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	Règlement FFTir 2016 et UNSS (en ligne sur OPUSS)	
FORMULE	Relais 4 x 20 coups en 2 heures	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	2 équipes par d'académie sont qualifiées, après accord de la commission de qualification Repêchages possibles	
NOMBRE D'ÉQUIPES	65 équipes maximum	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France Excellence Collèges en carabine Champion de France Excellence Collèges en pistolet Champion de France Excellence Lycées en carabine Champion de France Excellence Lycées en pistolet Champion de France Excellence LP en carabine Champion de France Excellence LP en pistolet	

Précisions Réglementaires

- Deux disciplines : Carabine – Pistolet,

La participation à un championnat d'académie est **OBLIGATOIRE**.

Championnat de France UNSS Handi Tir Sportif

Conditions de Participation

Tous les tireurs Handi sont autorisés à participer.

D'ici à 2018, des compétitions spécifiques seront organisées.

Selon les engagés, des formules de compétition seront proposées lors des championnats de France, et un titre Collèges et un titre Lycées seront décernés.

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Excellence Tir Sportif

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012

- les qualifications sont communes aux lycées et aux LP,
- la formule de compétition classe ensemble les équipes de lycées et de LP,
- lors du classement « scratch » des lycées des podiums seront organisés pour les LP quel que soit leur classement.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques par les services régionaux:

- 3 mars 2017 avant 8h

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 16 décembre 2016

Même si la non-saisie des élèves des Sections Sportives Scolaires n'a pas de conséquence directe sur la participation aux Championnats de France de Tir Sportif, la saisie permet de recenser le nombre de ces Sections Sportives Scolaires et leurs effectifs de façon précise.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés. La découverte du Tir Sportif peut se faire à l'occasion de raids multi-activités.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Animations possibles

- circuit ludique
- tir laser
- tir sur Scatt
- parrainage par un athlète de haut niveau
- démonstrations d'autres disciplines

Développement Durable

Les Championnats de France respecteront la charte du développement durable, contenue dans le label proposé par le CNOSF « Développement durable, le sport s'engage » : chaque membre de l'organisation, ainsi que tous les participants et accompagnateurs, devront veiller à la maîtrise du développement durable à travers les différents aspects de cet événement :

- maîtrise et diminution des transports : co-voiturage et navettes de bus, repas et compétition sur le même site,
- maîtrise de la restauration « durable » : produits locaux, si possible bio,
- maîtrise et limitation des déchets : produits recyclables, vaisselle réutilisable, tri sélectif...
- sensibilisation et information des participants à la maîtrise de l'environnement et au développement durable,
-

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque rencontre se terminera de la façon suivante :

- À la fin de chaque épreuve les concurrents se serreront la main.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFTir

La Commission Mixte Nationale va mettre en œuvre des passerelles durant le PNDSS 2016 – 2020.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier.

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

FFTir

Isabelle BURGOT
Pierre-Jean MILLIERE
Frédéric LAMOLLE

UNSS

Sébastien THIBOT
Marie-Pierre ROUSSARD
Nathalie SALAS

Responsable Jeune Officiel
Responsable Formation

Délégué technique UNSS

Jérôme BROUSSIER

Thomas BERTAGNOLIO

Liaison service technique FFTir

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2016
et n'étant pas autorisées à participer
aux Championnats de France 2017**

NÉANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2016
et n'étant pas autorisées à participer en 2017**
